



Le sous-préfet d'Avallon, Monsieur Chappa a tenu à informer l'ensemble des communes concernées par l'Organisation du Grand Site de Vézelay de l'avancement du ou des projets.

Une initiative à remarquer dans le déroulement de ce projet, car depuis la venue du préfet Lelarge à Vézelay, aucune information de la population du territoire de Vézelay avait été organisée. Information, consultation, concertation et médiation, voilà des mots absents du vocabulaire des élus qui travaillent sur ce sujet. L'Omerta se brise. Vous trouverez ci-dessous un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue à Vézelay.

*Les réunions d'information du sous-préfet dans le vézélien en juillet 2012.*

Dans le cadre d'une campagne d'information des habitants des communes concernées par l'opération de rénovation de Vézelay et du vézélien et le lancement d'une « Opération Grand Site » (OGS), le sous préfet, M. Jérôme Chappa, a tenu une réunion à Vézelay le 9 juillet.

Devant une soixantaine de personnes, il a souhaité faire taire les rumeurs et rappeler à nouveau, très pédagogiquement, les étapes de l'opération lancée ainsi que l'état actuel des engagements pris.

En préambule, il a précisé que les aménagements ne devaient pas entraîner à Vézelay une « dégradation du tissu social ni une perte d'identité ». « Elle ne se fera pas par effraction et la vie quotidienne ne s'en trouvera pas théâtralisée ». Le patrimoine ne deviendrait pas un « décor », le respect du caractère spirituel du lieu doit être confirmé. L'implication des populations sera totale et se fera par l'information, la consultation, la concertation et la médiation. La décision restera du ressort des élus.

Le sous préfet a nettement distingué les « opérations préalables » à l'OGS et l'OGS elle-même, qui n'est pas encore mise en place.

Parmi les opérations préalables, il a cité les travaux actuels sur la basilique, soumis à un Comité scientifique : réparation du tympan et mise en valeur de l'environnement immédiat. Un « schéma directeur » est en cours d'examen, mais aucune décision n'est prise à ce jour. Le sous-préfet insiste sur ce point. Sont concernés aussi les remparts et une dizaine d'actions dans les communes environnantes : églises de Saint-Père, d'Asquins, de Vault de Lugny, de Fontenay près Vézelay, Les Fontaines Salées, etc...

Ces diverses opérations ont des financements d'ores et déjà prévus pour environ 8 millions et une convention-cadre a été signée avec les divers acteurs.

M. Claude Michon, maire de Vézelay, a donné quelques éléments sur le contenu du schéma directeur évoqué (fouilles préalables, proposition de récréation de l'ancien cloître et des bâtiments de l'ancienne abbatale, ...), notant que cela prendrait des années de discussion. Il a précisé ses intentions personnelles sur les seuls travaux concernant la Porte Neuve.

En ce qui concerne l'OGS proprement dite, M. Chappa, reprenant la parole, a énoncé ses différentes étapes :

Appel d'offres pour la rédaction d'un cahier des charges (prenant en compte les attendus des groupes de travail mis en place et les diverses études déjà faites ainsi qu'une synthèse des observations des habitants relevées lors des rencontres publiques et définition d'un périmètre comprenant 12 communes) pour l'étude de préfiguration ;

Une fois le cahier des charges rédigé, un second appel d'offres sera lancé pour la rédaction d'un « Projet de territoire », avec deux enjeux essentiels : la protection du patrimoine et la gestion des flux de fréquentation et trois objectifs : évaluer la pertinence du périmètre, définir un programme d'actions (points noirs paysagers, fréquentation touristique..) et réfléchir sur la structure de gestion.

Lorsque le projet de territoire sera élaboré, il sera proposé aux élus. Le comité de pilotage sera saisi, puis les instances départementales et nationales. Le comité de pilotage et les élus se concerteront pour définir la structure de maîtrise d'ouvrage. Des fiches de projet seront élaborées. Aux élus de décider de mettre en œuvre ou non. A ce jour, l'OGS envisagée n'a pas encore démarré.

Le sous-préfet a répondu à quelques questions de l'auditoire. A une remarque faite sur l'absence de concertation sur les propositions du schéma directeur, il n'a fourni aucune information sur le contenu du document ; il a répété qu'aucune décision liée à ce schéma, qui doit être à nouveau présenté au comité scientifique, n'était prise à ce jour. Il a aussi précisé que des actions qui apparaissent prioritaires à divers participants à la réunion, comme l'amélioration de la voirie, la circulation et la propreté de la ville, relèvent de la compétence normale de la municipalité qui peut et doit agir en ces domaines dès maintenant.